



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

LABELLISATIONS E3D ET EDUSANTE : SESSION 2023

Rectorat

Mission académique Education au développement durable
Equipe académique Ecole promotrice de santé

Sophie Pons, IA-IPR

mission.edd@ac-creteil.fr

Bénédicte Hare, IA-IPR

bcr@ac-creteil.fr

Michelle Lorenzi, Infirmière conseillère technique

ce.seia@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex

Texte adressé à Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et messieurs les principaux des collèges, s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Références :

-Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – **article 9** « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

-Circulaire MENE1924799C - circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29-08-2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377

-Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

-Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

-Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 relative à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

-Comité interministériel de la santé du 26 mars 2018 : adoption d'une approche globale de la santé avec une priorité donnée à la prévention et définition de la démarche École promotrice de santé

-Circulaire de rentrée 2022 du 29 juin 2022

Objet : Lancement de la session 2023 de labellisation E3D et Edusanté : 10^{ème} session de labellisation nationale « Etablissement en Démarche de Développement Durable » (label E3D d'établissement et label E3D de territoire éducatif) et 2^{ème} session de labellisation Edusanté (démarche « Ecole promotrice de santé»). Démarches, outils et procédures de dépôt des candidatures.

L'éducation au développement durable est une priorité ministérielle. L'EDD s'appuie sur les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU¹. Elle s'articule dans les établissements avec des démarches globales visant à coordonner enseignements, actions et projets, et fonctionnement de l'établissement. Cette démarche est reconnue par le label E3D pour "Etablissement en Démarche de Développement Durable". La circulaire de rentrée 2022 rappelle l'objectif de déploiement de la labellisation E3D dans tous les établissements. La circulaire du 24 septembre 2020 précise les critères nationaux actualisés pour l'obtention de ce label, pour un établissement et pour un territoire. En effet, des établissements d'un même territoire qui mènent ensemble une démarche globale de développement durable peuvent désormais candidater au "label E3D de territoire éducatif".

La santé et le bien-être des élèves sont une priorité ministérielle, comme le rappelle la circulaire de rentrée 2022. Le label Edusanté reconnaît la mise en place dans un établissement d'une démarche globale promotrice de santé, articulant éducation à la santé, prévention et protection des élèves. Cette démarche vise une approche globale, positive et intégrée de la santé, en s'appuyant sur la définition proposée par l'OMS² et dans la perspective « *One Health, une seule santé humaine, animale et environnementale* », concept introduit à partir des années 2000 par l'ONU. Cette démarche se déploie de manière progressive dans un établissement, à travers un label Edusanté en trois niveaux, dont les critères nationaux s'inspirent des critères du label E3D. Cette démarche est décrite dans un vademecum national.

La démarche E3D s'inscrivant dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, les actions et projets EDD menés peuvent répondre à l'ODD n°3 « Bonne santé – bien-être » qui vise à « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ». **Ainsi la démarche E3D et la démarche Edusanté se répondent et méritent d'être coordonnées à l'échelle d'un établissement.**

De plus en accord avec la loi « climat et résilience » du 22-08-2021, **le CESC, renommé CESCE, s'ouvre aux enjeux environnementaux et intègre les questions de développement durable.** Ainsi le CESCE peut devenir le lieu où se discutent les actions menées autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et dans l'esprit "One Health", où se préparent les démarches globales de type E3D et Edusanté, et les dossiers de labellisation. Outre des membres de l'équipe éducative, le CESCE peut intégrer des élèves engagés (éco-délégués, ambassadeurs santé, élus du CVC/CVL), les parents et les partenaires. Le CESCE peut ainsi faciliter une plus grande cohérence entre les différentes éducations transversales, à l'échelle de l'établissement, comme à l'échelle du territoire.

Pour tenir compte de la cohérence entre les démarches E3D et Edusanté et des croisements entre les deux labels (reconnaissance de la démarche globale, critères de labellisation proches), et afin de simplifier les procédures pour les établissements, le dossier de candidature aux labels E3D et Edusanté est unique en 2023 : un seul formulaire à remplir (pour demander l'un des deux labels ou les deux), selon la procédure indiquée au point 1 de cette circulaire.

1) Labellisation nationale E3D et Edusanté pour un établissement :

1.1) Label E3D : démarche et critères

Après les sessions de 2014 à 2022 qui ont permis de labelliser 1226 établissements, l'académie de Créteil lance la 10ème session de labellisation des établissements en démarche de développement durable.

La labellisation nationale E3D vise à reconnaître et valoriser l'engagement des établissements, des équipes et des élèves impliqués dans les projets et les démarches globales d'éducation au développement durable. Ouverts sur la culture scientifique et technique comme sur les humanités, ces projets et ces démarches peuvent l'être aussi sur les dimensions culturelle et artistique qui posent la question du développement durable, ou questionner la santé de la planète dans l'esprit "One Health".

¹ 17 ODD = 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU. A retrouver sur : <https://www.agenda-2030.fr/>

² « *état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Ces projets s'articulent avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'ONU et repris dans l'Agenda 2030 en France.

Cette labellisation pourra être utilisée dans la communication interne et externe des EPLE avec les personnels, les élèves, les familles et les partenaires : elle est une reconnaissance officielle par l'Éducation nationale de l'engagement de l'établissement.

Bien des établissements portent déjà des projets EDD qui peuvent parfaitement s'inscrire dans la labellisation nationale E3D. Celle-ci peut aussi être complémentaire des labellisations de type « éco-école » ou « agenda 21 scolaire ».

Au lycée, la labellisation E3D est un préalable à l'intégration du dispositif Lycée Eco-responsable, en accord avec la Région Ile-de-France.

Organisée en trois niveaux (engagement, approfondissement, expertise), la labellisation E3D encourage un cheminement progressif dans une démarche globale d'éducation au développement durable. Ainsi, les établissements déjà labellisés peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

Cette labellisation nationale est accordée par le comité académique de labellisation E3D. Après la clôture de l'appel à candidature, le comité académique E3D étudiera les dossiers présentés afin d'accorder la labellisation E3D aux établissements qui remplissent les conditions. En fonction de la qualité des démarches entreprises, les établissements labellisés obtiendront le label au niveau « engagement », « approfondissement » ou « expertise » (critères nationaux). Le **label national E3D est obtenu pour trois ans et doit donc être redemandé lorsqu'il arrive à échéance** (candidature à re-déposer).

Les critères de labellisation des trois niveaux sont indiqués dans la circulaire du 24 septembre 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

A titre d'exemple, les critères permettant à un établissement d'être labellisé au niveau Engagement (niveau 1) sont :

- la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement
- la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif)
- le ou les projets concernent au moins un ODD³ identifié
- le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires
- au moins un partenaire extérieur à l'établissement est associé à ce projet
- les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement.

Pour candidater, l'établissement constitue un dossier en répondant à un formulaire numérique en ligne. Ce dossier renseigne :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements, précise la place des élèves, notamment les éco-délégués, et intègre l'activité et le fonctionnement de l'établissement
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'établissement et faire du lien avec un ou des ODD
- l'intégration au projet d'établissement
- la formalisation des partenariats
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre
- la formation des personnels
- le projet de communication sur la démarche

³ Parmi les 17 Objectifs de développement durable définis par l'ONU

La page web ci dessous

<http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labelisation-E3D-d-ecole-ou-etablissement-accreteil>

permet de trouver les documents utiles à la préparation du dossier :

- les critères et des éléments pour expliciter ces critères de labellisation
- un document d'autopositionnement E3D rapide (sous forme de checklist)
- le formulaire vierge au format .doc (à utiliser pour préparer le dossier avant de faire la saisie en ligne)
- un tutoriel d'aide à la saisie dans l'application unique LABEL E3D-EDUSANTE

1.2) Label Edusanté : démarche et critères

La démarche globale « Ecole promotrice de santé », reconnue par le label Edusanté, vise à valoriser et renforcer la coordination de l'ensemble des actions de promotion de la santé à l'échelle d'un établissement. Elle inscrit ces actions dans le projet d'établissement pour améliorer les conditions environnementales de la scolarité. Il s'agit de développer une culture commune autour de la santé en lien avec les ressources du territoire pour concevoir et conduire des actions en faveur du bien-être. L'établissement s'engage ainsi en faveur de la promotion d'une santé globale et positive au service de la réussite des élèves, autour de trois axes : éduquer, prévenir, protéger.

En effet la démarche Edusanté développe les comportements favorables à la santé des élèves, renforce les compétences psychosociales (sociales, cognitives, émotionnelles) qui sont le socle fondamental de la promotion de la santé en milieu scolaire.

Enfin cette démarche s'inscrit dans l'esprit du concept « One Health » qui propose d'envisager la santé comme un tout : santé humaine, animale et environnementale.

Un établissement mobilisé sur une démarche de promotion de la santé peut déposer un dossier de candidature au label Edusanté. Le dossier pourra comporter :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements et intègre l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou de l'école dans leur ensemble ;
- les modalités de la mise en oeuvre ;
- l'intégration au projet d'école ou d'établissement ;
- la formalisation des partenariats ;
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en oeuvre ;
- le projet de communication sur la démarche.

Le comité académique de labellisation Edusanté étudie les dossiers de candidatures à l'issue de la période de dépôt, et attribue le label sur l'un des trois niveaux possibles : « engagement », « approfondissement », « déploiement ».

Les établissements déjà labellisés Edusanté à la session 2022 peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session. Le label national Edusanté est obtenu pour trois ans et doit donc être redemandé lorsqu'il arrive à échéance (candidature à re-déposer).

Le vademecum national Ecole promotrice de santé décrit cette démarche et les critères des trois niveaux de labellisation Edusanté. Des fiches nationales apportent des éléments explicatifs supplémentaires. L'ensemble peut être consulté ici : <https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>

Le site <http://bcr.ac-creteil.fr/>

apporte les documents utiles à la préparation du dossier de labellisation :

- les critères nationaux du label
- le formulaire vierge au format .doc (à utiliser pour préparer le dossier avant de faire la saisie en ligne)
- un tutoriel d'aide à la saisie dans l'application unique LABEL E3D-EDUSANTE

1.3) Procédure de dépôt des candidatures aux labels E3D et Edusanté :

Les établissements candidatent en renseignant en ligne le formulaire dans l'application LABEL E3D-EDUSANTE, accessible dans ARENA (rubrique « Enquête et pilotage »).

La campagne de candidature est ouverte **du 12 janvier au 14 avril 2023.**

Il est recommandé de préparer le dossier dans le formulaire au format texte et de ne réaliser la saisie en ligne qu'après avoir rassemblé tous les éléments utiles au dossier. Lors de la saisie en ligne, un enregistrement régulier est recommandé. A la fin de la saisie, il est possible d'éditer le dossier au format pdf pour le conserver, et un mail de confirmation de dépôt vous est envoyé. Le chef d'établissement peut donner délégation à un personnel pour la saisie en ligne.

2) Labellisation nationale E3D de territoire éducatif :

40 labels E3D de territoire ont été accordés dans le cadre de la « **labellisation E3D de territoire éducatif** » débutée en 2018 à titre expérimental dans notre académie. Cette labellisation de territoire est désormais nationale et s'appuie sur des critères nationaux décrits dans la circulaire du 24 septembre 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

La labellisation E3D de territoire permet de reconnaître et valoriser l'engagement des territoires d'établissements : avec de nombreux établissements engagés dans le label E3D, des réseaux pédagogiques d'établissements, des réseaux d'éducation prioritaire, des cités éducatives, des circonscriptions, ou même des districts sont en situation de candidater à cette labellisation.

Organisée en trois niveaux (territoire engagé-niveau 1, territoire apprenant-niveau 2, territoire durable-niveau 3), la labellisation E3D de territoire éducatif encourage un cheminement progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable à l'échelle de ce territoire. Elle vise ainsi à encourager des projets et démarches inter-degrés et inter-établissements sur un même territoire. Elle favorise le rayonnement des établissements labellisés au niveau 3 en direction de ceux qui ne le sont pas encore, ou qui souhaitent progresser dans le label. Elle contribue à la construction d'un parcours EDD progressif et cohérent pour l'élève citoyen sur son territoire, de la maternelle au lycée et en lien avec les partenaires concernés.

Les territoires déjà labellisés E3D peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

En 2023, le dossier de candidature pour l'obtention du label E3D de territoire éducatif est à déposer en ligne ici :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/academie-de-creteil-campagne-2023>

La campagne de candidature est ouverte **du 12 janvier au 14 avril 2023.**

Les établissements trouveront sur le lien suivant <http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labellisation-E3D-de-territoire-accreteil-10eme-session>

les documents utiles pour préparer leur dossier de labellisation :

- le rappel des critères nationaux de labellisation E3D de territoire
- le tutoriel d'aide à la saisie sur le site Démarches simplifiées pour le label E3D de territoire
- le formulaire vierge à renseigner (identique au formulaire en ligne)

3) Résultats des labellisations 2023 :

Les comités académiques de labellisation E3D et Edusanté annonceront les résultats courant juin 2023. Ceux-ci seront publiés sur les sites académiques EDD (<http://edd.ac-creteil.fr/>) et sur le site BCR (<http://bcr.ac-creteil.fr/>).

Vous pouvez consulter la carte géolocalisant les établissements labellisés E3D dans l'académie (des filtres permettent différentes visualisations, par exemple sur un territoire précis) : <http://edd.ac-creteil.fr/Geolocalisation-des-etablissements-E3D-907>

Des cérémonies de remise des diplômes du label E3D seront organisées pendant les semaines du développement durable à partir de fin septembre 2023, pour tous les établissements labellisés.

Des cérémonies de remise des diplômes du label Edusanté seront organisées dans l'automne 2023, pour tous les établissements labellisés.

4) Webinaire académique de présentation des démarches croisées E3D et Edusanté :

Ce webinaire est proposé : **le 27 janvier 2023 de 16h à 17h**

Sur le lien suivant : <https://ac-creteil-dafor.webex.com/ac-creteil-dafor-fr/j.php?MTID=ma5c0343b8c4b9acbb72729fde0e79ec3>

Numéro du webinaire : 2731 115 6755 / Mot de passe du webinaire : JuBw23umd2p

Pour tout élément complémentaire, les établissements peuvent écrire :

- Pour le label E3D :
 - à la mission académique EDD : mission.edd@ac-creteil.fr
 - ou à la mission EDD départementale au sein des DSDEN :
 - DSDEN 93 : ce.93edd@ac-creteil.fr
 - DSDEN 94 : Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr
 - DSDEN 77 : EDD77@ac-creteil.fr
- Pour le label Edusanté : à la mission académique BCR : bcr@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel Auverlot